

**Charte du
PROJET DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
de Lyon**



EDITO



C'est avec enthousiasme que je vous présente aujourd'hui la nouvelle charte de fonctionnement du Programme de Réussite Éducative. Cette charte incarne notre engagement renouvelé envers l'éducation et le bien-être de nos enfants, ainsi que notre volonté de renforcer l'efficacité et l'impact de ce programme essentiel.

Cette charte repose sur des principes clés, qui guideront nos actions et nos collaborations dans les mois et les années à venir. Elle souligne l'importance de la coordination entre les différents acteurs impliqués ; qu'il s'agisse des écoles, des associations, des différents partenaires ou des familles.

Par ailleurs, la charte insiste sur l'individualisation des parcours et des actions. Chaque enfant étant unique, nous nous engageons à identifier précisément ses besoins et à mettre en place des solutions adaptées pour favoriser son développement académique, social et personnel.

Un des autres aspects essentiel de cette charte, c'est l'ancrage territorial du programme, en tenant compte des spécificités locales et en mobilisant les ressources disponibles, pour un impact concret et durable.

Enfin, cette charte de fonctionnement représente un engagement collectif envers la réussite éducative de nos enfants. En la mettant en œuvre avec détermination et persévérance, nous sommes convaincus de pouvoir faire une réelle différence dans la vie de chaque enfant.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux, qui contribuent à la réussite de ce programme, car c'est ensemble que nous pourrons atteindre nos objectifs ambitieux.

Salwa Philibert,
Sous-préfète en charge de la politique de la ville

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

EDITO



L'enjeu majeur de l'éducation nationale est de ne laisser aucun élève au bord du chemin, remplissant ainsi la double promesse républicaine : de permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes scolaires et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Cependant, bien que de nombreux dispositifs soient déployés, les assignations sociales, géographiques ou culturelles ne peuvent se résoudre par un seul acteur. C'est bien une approche intercatégorielle, chacun unissant ses forces et déployant des dispositifs complémentaires autour non pas seulement de l'élève mais bien de l'enfant et de sa famille, que nous pourrons réassurer chaque projet de vie et d'appartenance.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accompagnement des enfants rencontrant des difficultés constitue donc un enjeu majeur, afin de favoriser leur émancipation et de lutter contre les inégalités de destin.

Le programme de réussite éducative, né de la loi de cohésion sociale en janvier 2005, participe à cette ambition de prise en charge intercatégorielle.

En prenant en compte les différentes dimensions de l'environnement de l'enfant, scolaire, périscolaire, éducatif, social et médical, en permettant les échanges entre professionnels, des parcours individualisés conjuguant les actions conduites par chacun sont articulées.

Cette charte du PRE de la ville de Lyon, résultat d'un travail collectif, précise les principes et les modalités d'une collaboration sereine et efficiente dans le cadre d'une prise en charge partagée.

Que ceux qui ont contribué à l'élaboration de l'organisation fonctionnelle décrite soient vivement remerciés.

Je les invite à présent à faire vivre ce document au quotidien avec l'objectif commun de garantir la progression vers la réussite de tous les enfants pour réactiver la cohésion sociale autour des valeurs de la République.

Jérôme Bourne-Branchu,
Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a large loop on the right, and a horizontal line at the bottom.

EDITO



Le Projet de Réussite Éducative est un outil essentiel de la politique éducative lyonnaise portant l'ambition forte d'agir pour l'égalité des droits entre tous les enfants, et lutter ainsi contre les déterminismes sociaux. Pour ce faire, la Ville de Lyon, l'Etat et ses partenaires associatifs accompagnent les enfants les plus fragiles dans leurs trajectoires de vie en leur proposant des parcours éducatifs adaptés à chacune des situations. Ces parcours prennent ancrage dans un maillage territorial fort au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fédérant ainsi les ressources locales autour des habitants.

L'objectif est également de donner du pouvoir d'agir aux parents en les impliquant dans une relation de réciprocité, d'égal à égal avec l'intérêt de leur enfant au centre des préoccupations.

Au-delà d'une simple entente sur des objectifs communs, le PRE a l'ambition de créer dans les quartiers prioritaires une communauté d'acteurs partageant une vision et des valeurs. C'est le sens de cette chartre partagée que de leur donner corps.

Stéphanie Léger,
Adjointe au Maire de Lyon en charge de l'éducation

A handwritten signature in black ink that reads "Stéphanie Léger". The signature is written in a cursive, flowing style.

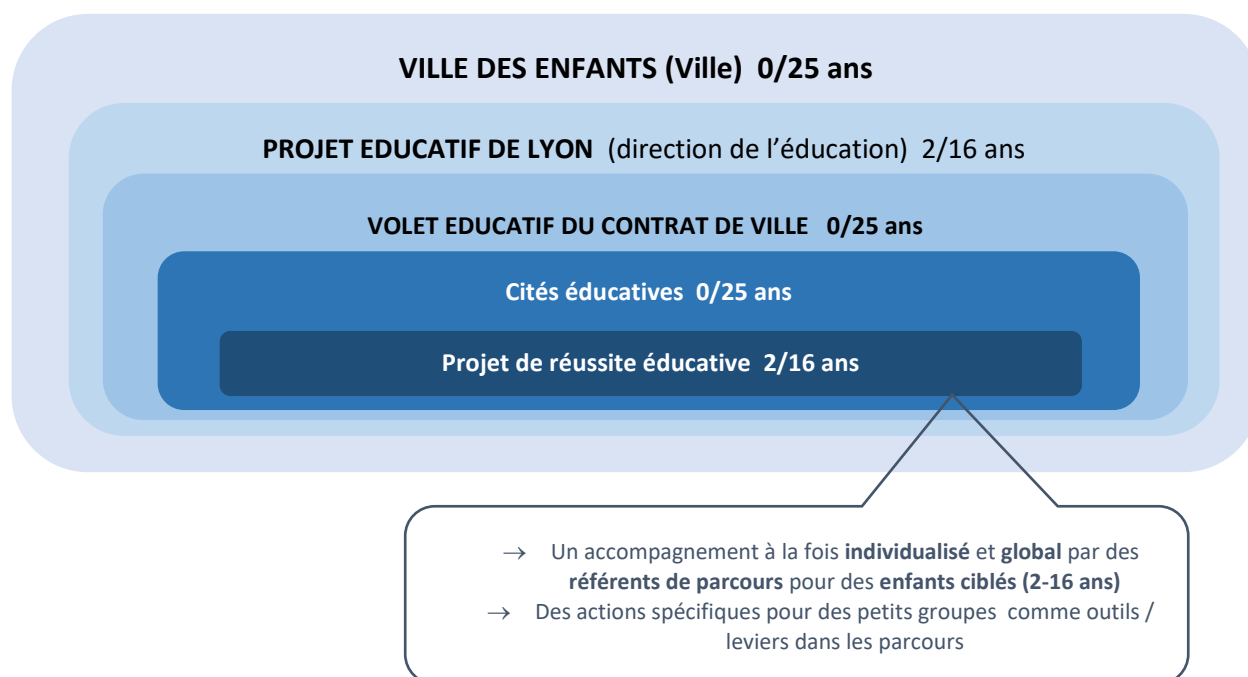
Le cadre national du Projet de réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été institué par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, qui apporte des outils et des moyens complémentaires pour accompagner les enfants et les adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable pour leur développement harmonieux¹.

Le PRE s'inscrit dans une démarche de prévention en proposant d'accompagner des enfants, depuis la petite enfance (2 ans) jusqu'au terme de leur scolarité (16 ans) qui présentent des signes de vulnérabilité (difficultés dans leur scolarité, dans leur environnement familial ou social, en matière de santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs), en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Les enfants ou jeunes concernés sont prioritairement ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou qui sont scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire.

Le PRE propose un accompagnement hors temps scolaire des enfants et de leur famille, avec la mise en place d'un projet personnalisé qui repose sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants, ainsi que sur la nécessité d'associer la famille. En effet, l'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans son parcours éducatif et sa progression vers l'autonomie ne peuvent être conçus qu'avec l'implication des parents, qui restent leur première référence et leur soutien au quotidien. À ce titre, les parents doivent non seulement être impliqués dans le projet de leur enfant, mais un soutien direct peut leur être proposé, afin d'améliorer les conditions de vie de leur enfant et de les aider dans leurs fonctions parentales².

Depuis sa création, le PRE constitue un dispositif majeur de la politique de la Ville avec le budget le plus important. À Lyon, il est un outil essentiel qui s'inscrit pleinement dans la politique éducative, qui a notamment pour ambition de favoriser une éducation plus juste, plus inclusive et plus solidaire.



¹ « Mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale – Programme de réussite éducative », Délégation interministérielle des villes, 27 avril 2005

² Id

Une gouvernance adaptée aux réalités locales

L'équipe projet

La Caisse des Ecoles de Lyon assure le portage administratif et financier du PRE et est bénéficiaire des financements accordés par l'Etat, dont la gestion est assurée dans un budget annexe.

Pour assurer la bonne réalisation du projet, **une cheffe de projet** rattachée à la direction de l'éducation de la Ville en assure la supervision, en lien étroit avec l'adjointe à l'éducation de la Ville de Lyon et les institutions partenaires. Elle est également en charge d'animer le partenariat institutionnel et associatif.

Elle encadre **une équipe de référentes de parcours** qui accompagnent les enfants et leur famille dans l'élaboration et la mise en place d'un parcours personnalisé, en lien avec le réseau de partenaires du territoire.

La gouvernance

Pour permettre une vision globale du champ de la réussite éducative, la gouvernance du PRE prévoit l'association de l'ensemble des institutions concernées à chaque niveau décisionnel et technique. Elle prend appui sur des instances à 3 niveaux : politique et stratégique, technique (au niveau central) et territorial.

Les 7 piliers du PRE

Intervenir en prévention afin de détecter les enfants en situation de vulnérabilité

Mettre en place des parcours personnalisés, avec des réponses adaptées à chaque enfant et jeune

Impliquer la famille tout au long du parcours et être à l'écoute de ses besoins

Mobiliser les ressources du territoire et en complément, créer des réponses innovantes

Assurer des suivis dans la durée et les évaluer

Travailler en réseau pour bénéficier de l'expertise d'autres acteurs

Rendre lisibles les accompagnements mis en place au sein du parcours et les coordonner

LES INSTANCES STRATÉGIQUES

Comité de la Caisse des Écoles

- **Rôle** : Instance décisionnelle qui règle par délibérations le fonctionnement du dispositif
- **Présidé par** l'ajointe à l'éducation (représentante du Maire)
- **Membres** : élus d'arrondissements, représentant de l'Etat, de l'Éducation nationale, de l'éducation populaire, et des parents élus

Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)

- **Rôle** : Il fixe les objectifs stratégiques et le périmètre d'intervention du programme, et mobilise les moyens financiers et opérationnels.
- **Membres** : l'ajointe au Maire en charge de l'éducation, l'Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, la sous-préfète en charge de la réussite éducative ou son représentant, la CAF, un directeur d'école, un principal de collège, un représentant de structure d'éducation populaire

LES INSTANCES TECHNIQUES

Groupe technique institutionnel (GTI)

- **Rôle** : Groupe de travail partenarial qui élabore des propositions à soumettre au CCRE
- **Membres** : professionnels de l'Etat, de l'Education nationale, de la CAF, de la Métropole, de la Ville de Lyon et de structures socio-éducatives

Comité de programmation

- **Rôle** : Groupe technique qui émet un avis sur les projets qui font l'objet d'une demande de financement, pour proposition au CCRE
- **Membres** : identiques à ceux du GTI

L'ANIMATION TERRITORIALE

Elle se situe à deux niveaux :

- Au niveau des parcours individuels

Les référentes de parcours animent des équipes pluridisciplinaires qui se réunissent régulièrement sur chaque QPV.

Les équipes pluridisciplinaires

- **Rôle** : animées par les référentes de parcours et composées des partenaires du territoire, se réunissent régulièrement afin de faire un diagnostic global des situations et d'identifier collectivement les ressources qui peuvent être mobilisées.
- **Membres** : représentants des centres sociaux, des écoles collèges (éducation nationale), des équipes médico-sociales scolaires, de la Métropole (assistants sociaux et prévention spécialisée), etc.

- Au niveau des projets

La dynamique partenariale et la cohérence des projets sur le territoire est assurée par **les coordinatrices éducatives de territoire (CET)** qui sont en charge de la mise en œuvre du projet éducatif lyonnais, dont le PRE est la déclinaison individualisée. Outre les temps de rencontre et de régulation au quotidien, des temps plus formels sont organisés régulièrement, pilotés par la cheffe de projet du PRE et les coordinatrices éducatives de territoire.

Les rencontres territoriales

- **Rôle** : Faire culture commune autour du PRE : partager des informations, faire remonter les besoins du territoire, élaborer des projets
- **Membres** : l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ éducatif au sens large : acteurs socio-éducatifs, de la santé, prévention spécialisée, etc.

Les 4 grandes missions à assurer pour un fonctionnement optimal de la démarche

CONNAÎTRE ET DONNER DU SENS À LA DÉMARCHE DANS CHAQUE STRUCTURE / SERVICE

- Connaître la démarche et savoir l'expliquer aux équipes, partenaires et familles
- Donner du sens au PRE pour permettre des orientations et la mise en place de parcours individualisés
- Participer aux réunions organisées par l'équipe projet du PRE

REPÉRER ET ORIENTER LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

- Repérer les enfants et les jeunes
- Proposer un accompagnement PRE à la famille
- En cas d'accord de la famille (et du jeune pour les adolescents), rédiger la fiche d'orientation à adresser à la référente de parcours

MUTUALISER LES EXPERTISES ET LES RESSOURCES LORS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

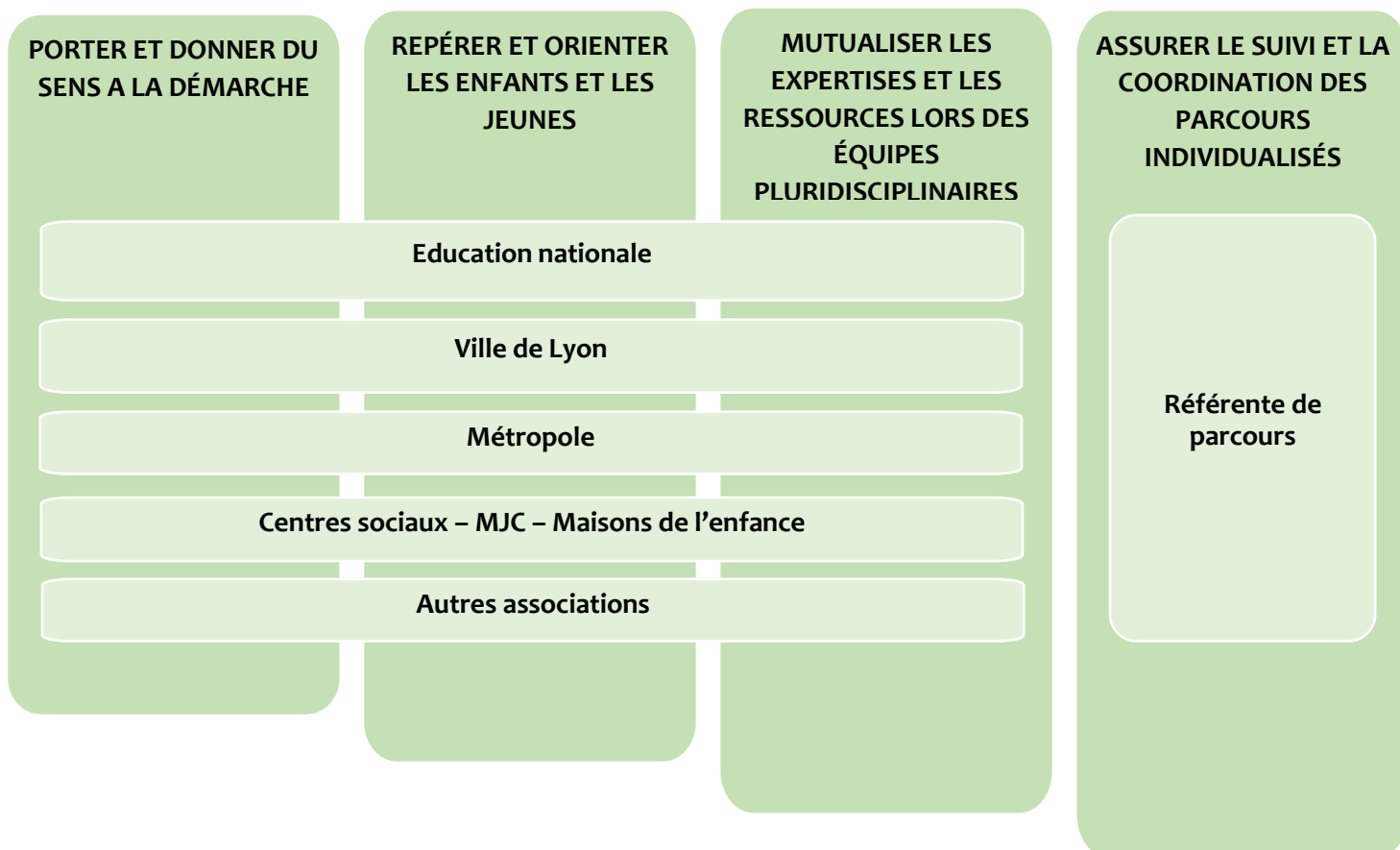
- Statuer sur les entrées et sorties de parcours PRE
- Echanger des informations utiles et partageables pour approfondir la connaissance des situations
- Identifier collectivement les ressources à mobiliser au sein du parcours
- Définir les objectifs du parcours à proposer à la famille
- Articuler les interventions des différents partenaires
- Valider et respecter la charte de fonctionnement

ASSURER LE SUIVI ET LA COORDINATION DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS

- Présenter le PRE à la famille, et définir avec elle un projet pour son enfant
- Formaliser le parcours via la signature du « contrat » avec la famille (et le jeune le cas échéant)
- Favoriser l'implication de la famille et mobiliser ses ressources tout au long du parcours
- Assurer le suivi des parcours et veiller à la coordination entre les différents intervenants et partenaires
- Rendre compte du parcours via les outils dédiés

Ces missions reposent sur une pluralité de partenaires, dont la mise en synergie va apporter la plus-value du PRE. Une dynamique inter-métiers est essentielle pour coordonner les acteurs intervenant autour d'une même situation. Aussi, chacun doit trouver sa place et être valorisé dans son rôle et son expertise, à chaque étape de la démarche.

Qui fait quoi ?



Souplesse
Soutien
Agilité Diversité
Adaptabilité
Réactivité
Système
Innovation Proximité